AP2 - Projet Web PHP MVC Phase 3 – Evolutions

GSB souhaite contrôler davantage l'origine des frais à rembourser, aussi l'application « Gestion des remboursements de frais » va devoir évoluer.

Les délégués peuvent prétendre à des remboursements de frais liés :

- aux visites réalisées chez les médecins ;
- aux présentations de produits réalisés chez les pharmaciens ;
- aux participations à des congrés médicaux ;
- aux déplacements liés à des formations qu'ils ont suivies dans le cadre de la formation continue.

Les visites chez les médecins :

Les délégués médicaux doivent saisir les visites qu'il réalisent chez les médecins. Pour chaque visite on conservera la date de la visite, un commentaire et le médecin concerné. Les délégués doivent pouvoir saisir les caractéristiques de leurs visites et le responsable de la comptabilité devra disposer d'une fonctionnalité lui permettant d'obtenir les visites saisies par un délégué médical de son choix, afin de procéder aux contrôles avant de valider les remboursements.

Les déplacements chez les pharmaciens pour présenter des produits :

Les délégués médicaux se déplacent dans les pharmacies chez les médecins. Pour chaque déplacement, on conservera la date, un commentaire, la pharmacie concernée et le produit présenté (* si on gère la présentation de plusieurs produits).

Les délégués doivent pouvoir saisir les caractéristiques de leurs déplacements dans les pharmacies et le responsable de la comptabilité devra disposer d'une fonctionnalité lui permettant d'obtenir les déplacements en pharmacie saisies par un délégué médical de son choix, afin de procéder aux contrôles avant de valider les remboursements.

Les participations aux congrés médicaux (*) :

En vue d'avoir des compétences toujours à jour, les délégués médicaux peuvent assister à leur convenance à des congrés médicaux.

Les délégués doivent pouvoir saisir les caractéristiques de leurs participations aux congrés (résumé des conférences suivies, avis sur le congrés, congrés concerné) et le responsable de la comptabilité devra disposer d'une fonctionnalité lui permettant d'obtenir les participations aux congrés médicaux saisies par un délégué médical de son choix, afin de procéder aux contrôles avant de valider les remboursements.

Un exemple : https://www.medflixs.com/fr/conferences/congres-de-pneumologie-et-dallergologie-pediatrique-cpap2021

Les formations obligatoires :

Dans le cadre de la formation continue des délégués médicaux, GSB propose des formations à tous ses employés (formation en communication, formation en anglais, formation sur la gestion du stress, etc.)

Les délégués médicaux doivent pouvoir saisir les formations qu'ils ont suivies (numéro de la formation suivie, avis sur la formation), et le responsable de la comptabilité devra disposer d'une fonctionnalité lui permettant d'obtenir les formations saisies par délégué médical de son choix.